TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI, LE VENDREDI 18 NOVEMBRE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): De nouveau, à condition d'avoir le consentement unanime de la Chambre, j'aimerais proposer:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, reste ajournée jusqu'à demain à deux heures et demie de l'après-midi et que soit suspendue à cet égard l'application de l'alinéa 1 de l'article 2 du Règlement.

M. l'Orateur: Le très honorable premier ministre a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée.)

Sur la motion du très honorable M. Diefenbaker, la séance est levée à 4 heures 40 de l'après-midi.